

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC



CONFORME ISO 7010

DTSP 92 - COUR PRADINES



Deux photos suffisent à résumer l'état de la cour où circulent les véhicules de la DTSP, des motos ainsi que de nombreux piétons !



Devant le risque avéré d'accidents de tous types risquant de se produire, l'**Unsa-Police 92** a saisi par courrier Monsieur le Préfet des Hauts de Seine afin de sensibiliser ce dernier sur l'état du revêtement de cette cour.

Dépendante du Centre Administratif Départemental, l'**Unsa-Police 92** souhaite que ces « nids-de-poule » soient comblés au plus vite avant qu'un accident évitable ne survienne !

